

La présence de Blancs le 13 mai 1994 à Bisesero (Rwanda) confirmée sous serment par un témoin-clef



Source : Agence rwandaise d'information - Dépêche du 13 mai 2026

<https://www.rnanews.com/la-presence-de-blancs-le-13-mai-1994-a-bisesero-rwanda-confirmee-sous-serment-par-un-temoin-clef/>

Le 13 Mai est le jour de l'anéantissement de la résistance au génocide visant les Tutsi : cinquante mille civils furent exterminés en une journée au même endroit

La possible participation de soldats français à ce massacre qui hante les esprits enflamme les débats depuis des années.

Le procès en diffamation intenté en France par Serge Farnel visant la rumeur selon laquelle il aurait payé des témoins pour mentir sur la présence de Blancs, français selon certains de ces témoins, a connu deux développements majeurs.

Premièrement la rumeur est restée à l'état de rumeur alors que le droit français offrait au prévenu l'occasion de démontrer que les propos diffamatoires auraient été vrais, ce qu'il n'a pas fait tandis qu'il avait eu des mois pour se préparer.

Deuxièmement, Marcel Harerimana, un témoin convoqué par la défense, a affirmé sous serment à plusieurs reprises avoir vu des Blancs ce jour-là, alors qu'il se trouvait à Bisesero. Ce témoin, fils du chef de la résistance, Aminadabu Birara, a déclaré, ce qui a été consigné par la greffière : « Le 13 Mai, j'ai vu des Blancs. »

Ce témoignage rejoint ceux, nombreux et convergents, émanant d'autres Rwandais qui ont fait état de la présence de Blancs lors du massacre.

S'ajoutant aux dizaines d'interviews (dont celle du témoin) filmées sur place en 2009 et 2010 par Serge Farnel, puis par d'autres enquêteurs, de nombreuses attestations confirmant les témoignages d'il y a quinze ans sur la présence de Blancs ont été versées aux débats.

Grâce à ce moyen, tandis que les autorités rwandaises se refusaient à leur délivrer leur passeport pour venir témoigner, ceux qui avaient affirmé que ces Blancs étaient de nationalité française l'ont ainsi confirmé à l'occasion du procès.

Le prévenu n'a, quant à lui, fait citer aucune personne affirmant avoir été soudoyée pour mentir.

Farnel a indiqué que son action avait eu pour seul objectif de servir l'Histoire. Il a donné la possibilité à son détracteur de prouver que ses propos diffamatoires étaient vrais. Ce dernier ne l'a pas fait. Le prévenu a été relaxé au titre de la seule « bonne foi ».

Farnel aura finalement obtenu plus que ce qu'il était venu chercher à l'occasion de ce procès. Désormais il laisse à d'autres le soin de se pencher, de façon dépassionnée, sur ces faits.

L'armée française n'a jamais porté plainte en diffamation contre Serge Farnel. (Fin)

Site web de l'enquête : www.bisesero.net